

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Simplification et accélération du signalement des accidents de travail et maladies professionnelles pour les Insulaires

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 9 janvier 2024 – La Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard est heureuse d'offrir aux travailleuses et travailleurs insulaires la possibilité de signaler un accident de travail ou une maladie professionnelle et de soumettre la réclamation connexe n'importe quand, n'importe où et de n'importe quel appareil, grâce au portail des services en ligne de la CAT.

Les services en ligne de la CAT étaient offerts par l'intermédiaire de ce portail sécurisé pour les employeurs et les fournisseurs de soins de santé pour transmettre les renseignements nécessaires à la CAT et accéder aux renseignements dans leur compte. Les travailleuses et travailleurs pourront maintenant en faire de même avec l'option d'enregistrer et de soumettre une réclamation pour accident de travail ou maladie professionnelle à l'aide de n'importe quel appareil connecté à Internet grâce au portail. Une fois que la travailleuse ou le travailleur a commencé à remplir en ligne le *Worker's Report* (formulaire de la travailleuse ou du travailleur), elle ou il peut sauvegarder les changements et terminer de remplir le rapport dans les sept jours suivants. Un formulaire de demande traditionnel en version papier restera disponible pour celles et ceux qui en ont besoin.

« Le *Worker's Report* en ligne est la façon plus pratique et la plus rapide pour les travailleuses et travailleurs de signaler les accidents de travail et les maladies professionnelles et d'enclencher le processus de réclamation, explique Kate Marshall, directrice des Réclamations et de l'indemnisation de la CAT. Nos clients peuvent également être assurés que leurs informations seront traitées en toute sécurité via le portail. Nous sommes toujours à la recherche de façons d'améliorer l'expérience client et les services que nous offrons. En offrant aux travailleuses et travailleurs l'option de soumettre leur réclamation en ligne, nous atteignons ces deux objectifs. »

En plus de cette amélioration de service, la CAT a élargi en 2023 sa liste de fournisseurs de traitements de physiothérapie et de chiropractie dans le cadre de son [programme d'accès direct](#). Les fournisseurs de soins de santé en accès direct peuvent évaluer les blessures et les maladies liées au travail sans autorisation préalable de la CAT. Les travailleuses et les travailleurs peuvent donc être évalués et commencer rapidement un traitement à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au travail.

Pour plus d'information sur le processus de réclamation et les ressources offertes par la CAT, rendez-vous à wcb.pe.ca.

La CAT est au service de plus de 6 600 employeurs et de plus de 84 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.